

*Initiatives ministérielles*

blème, c'est que, comme nous le savons tous, une bonne part des actions de cette société sont entre les mains d'une minorité importante, soit les employés. En effet, 1 p. 100 des actions appartiennent aux 877 employés de la société, dont 672 travaillent au siège social et le reste, dans les bureaux régionaux.

L'amendement a pour objet de protéger les actionnaires minoritaires, de protéger en fait les employés qui détiennent des actions de cette société. Cinq cents de ces 877 employés comptent parmi les meilleurs mathématiciens au monde.

**M. Baker:** Bravo!

**M. Gauthier:** Certains d'entre eux comptent parmi les meilleurs physiciens au monde. Ce sont des gens travailleurs qui ont montré au monde entier qu'ils pouvaient rivaliser avec n'importe qui dans le monde. Je suis très fier de pouvoir dire que ma circonscription d'Ottawa—Vanier s'enorgueillit d'avoir la société Télésat Canada sur son territoire, car elle a été la première à faire placer un satellite de communications commerciales en orbite. Ce fut une entreprise remarquable, je dirais même hors du commun de la part de ces gens.

Ils en ont également fait placer le deuxième en orbite. Nous savons tous que le déploiement de l'antenne leur a causé des problèmes, mais ils les ont résolus, et le satellite est maintenant parfaitement fonctionnel. Nous appuyons de tout coeur ce groupe de scientifiques qui sont en train de faire du réseau mondial de télécommunications une entreprise d'une très grande importance pour le Canada.

Je n'aurai pas le temps d'en arriver à cet amendement, mais je veux aborder la question de l'emplacement du siège social de Télésat. La mesure à l'étude ne protège pas les employés, elle ne leur donne pas une garantie absolue que le siège de Télésat demeurera dans la région de la capitale nationale. Elle n'aborde la question qu'en y voyant un objet de négociation ou une condition de vente à un acheteur éventuel. Je veux citer à cet égard un passage du communiqué du gouvernement. J'entends grogner le ministre en face. Le communiqué déclare:

Les soumissionnaires pour l'acquisition des actions de Télésat détenues par l'État devront déclarer leurs intentions concernant le maintien du siège social et des activités de Télésat dans la région de la capitale nationale.

Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas aux 672 employés travaillant au siège social de Télésat ici à Ottawa la garantie absolue que leur emploi demeurera à Ottawa? Pourquoi n'incorpore-t-il pas cette exigence toute simple dans le projet de loi? Il ne l'a pas fait.

Nous ne devrions peut-être pas nous en étonner, car les députés d'en face ne se préoccupent pas beaucoup des employés de la fonction publique. Il a sabré quand il a pu le faire, il a réduit leurs salaires chaque fois qu'il en a eu l'occasion et il a même provoqué la grève qu'ils ont faite il n'y a pas très longtemps, une des plus dures que nous ayons connues. Le gouvernement n'a aucune espèce de relations employeur-employés. Et ici, nous lui demandons simplement de veiller à deux choses: premièrement, à assurer une certaine stabilité aux familles de ces employés; deuxièmement à protéger l'investissement de ces actionnaires minoritaires, car 1 p. 100 des actions de Télésat appartient aux employés.

Je ne veux pas prendre plus de temps, si ce n'est pour dire aux ministériels d'être sensibles aux difficultés des gens dans leurs carrières et d'admettre que Télésat—du moins, son siège social—doit rester dans la région de la capitale nationale. Je suis très fier que cette société se trouve dans ma circonscription. Nous avons à coeur de la conserver, et je demande au gouvernement de considérer sérieusement l'amendement proposé dans la motion n° 1 du député de Scarborough—Rouge River, qui vise à protéger l'investissement de ces actionnaires minoritaires.

• (1630)

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, j'ai écouté le député d'Ottawa—Vanier. Lui et certains autres députés de ce côté-ci de la Chambre sont très fiers des quelque 500 scientifiques, la plupart des mathématiciens, qui travaillent au centre de contrôle des missions de Gloucester, près d'Ottawa, et qui, comme l'a dit le député d'Ottawa—Vanier, ont été les premiers au monde à mettre au point un satellite de télécommunications commerciales. Ce ne sont pas les Américains, ni les Français, ni les Allemands, ni les Britanniques. Ce sont les Canadiens, en 1970.

Le député d'Ottawa—Vanier et moi en avons discuté à maintes occasions, quand Télésat nous a donné un deuxième satellite, puis un troisième et un quatrième. Protéger les actionnaires minoritaires, comme le propose